Accusé de réception en préfecture 057-245701362-20250313-C2025-015PJ1-AU Date de télétransmission : 13/03/2025 Date de réception préfecture : 13/03/2025



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE

2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
QUELQUES CHIFFES CLES	4
ENERGIE, CLIMAT, BIODIVERSITE	6
1- ESPACE FRANCE RENOV'	7
2- AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN	8
3- PROJET RESEAU DE CHALEUR	
4- Loi APER : Zone d'Accélération Energies Renouvelables	
5- BIODIVERSITE	11
SERVICES URBAINS	13
1- GESTION DES DECHETS	14
2- ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES URBAINES, GEMAPI	16
3- EAU POTABLE	19
TERRITOIRE	24
1- MOBILITE	25
2- ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	28
3- POLITIQUE DE L'HABITAT	30
ATTRACTIVITE	32
1- DEPLOIEMENT DE LA FIBRE	33
2- BASE DE LOISIRS DE BASSE-HAM	34
3- APPEL A PROJET ZIBaC	
4- ZAC EUROPORT	
5- ZAC MEILBOURG	
6- HACKIN THIONVILLE	37
GOUVERNANCE	38
1- THIONVILLE FENSCH AGGLOMERATION	39
2- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2023-2029	40
3- TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE	41
4- STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE	42
5- TERRITOIRE D'INDUSTRIE	43
6- PACTE TERRITORIAL DE REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	
7- CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT	44
SANTE ET SOLIDARITE, UNE AGGLO POUR TOUS	46
1- SANTE	47
2- POLITIOUE DE LA VILLE	48

PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville présente son rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable conformément à la Loi dite Grenelle 2.

Comme pour les éditions précédentes, le rapport 2024 témoigne de ce qui est fait en interne de la structure (actions mises en place par et entre les services) et de ce qui est engagé en faveur du développement *d*urable à l'échelle du territoire.

Au-delà de l'obligation réglementaire, ce document a vocation à porter à la connaissance et à valoriser l'ensemble des politiques, programmes et actions entrepris par la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville dans le sens du développement durable. Il doit aussi permettre de mesurer les avancées déjà réalisées par la collectivité en la matière et de dégager les marges de progression encore possibles, dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue.

En 2024, l'action de la Communauté d'Agglomération se caractérise par une contribution équilibrée aux cinq grandes finalités du développement durable.

- · La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- · L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- · La dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Enfin, de nombreuses actions mises en avant dans le présent rapport concourent à mener à bien le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Ces actions sont identifiées par la présence d'un pictogramme illustrant l'axe du programme d'action du PCAET correspondant.



QUELQUES CHIFFRES CLES

Afin de pouvoir évaluer la capacité de contribution dans la lutte contre le changement climatique de chaque territoire de la région Grand Est et de mesurer leur avancement, la Région Grand Est, l'ADEME et l'Etat a mis en place un Observatoire Climat – Air – Energie régional. Animé par ATMO Grand Est, il s'inscrit dans une dynamique plus large d'observation de la transition énergétique.

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville s'appuie sur celui-ci pour observer les tendances sur son territoire via le suivi d'indicateurs en matière d'émissions de gaz à effet et de polluants atmosphériques mais aussi de consommation et production énergétique. Les chiffres indiqués ci-dessous sont extraits de cet observatoire dont la dernière mise à jour date du 11/09/2024.

Les émissions de la plupart des polluants et des gaz à effet de serre sont en baisse depuis 3 ans. La production d'énergie renouvelable présente une hausse significative.

GAZ A EFFET DE SERRE	Valeur 1	Année 1	Valeur 2	Année 2	Tendance	Valeur cible (2030)
Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO ₂)	47 0024,84	2019	47 5712,95	2022	1,21%	286 715,15
Emissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire par habitant (teq CO2/hab)	5,81	2019	5,7	2022	-1,89%	

ENERGIE	Valeur 1	Année 1	Valeur 2	Année 2	Tendance	Valeur cible (2030)
Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	2 552,77	2019	2 572,4	2022	0,77%	1 857,99
Consommation énergétique globale annuelle par habitant (MWh)	31,54	2019	30,84	2022	-2,22%	
Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh)	85,26	2019	102,01	2022	19,65%	

POLLUANTS ATMOSPHERIQUES	Valeur 1	Année 1	Valeur 2	Année 2	Tendance	Valeur cible (2030)
Emissions annuelles de Nox (tonnes)	1514	2005	781,45	2022	-48,39%	
Emissions annuelles de PM10 (tonnes)	225	2005	168,46	2022	-25,13%	
Emissions annuelles de PM2,5 (tonnes)	182	2005	120,01	2022	-34,06%	
Emissions annuelles de COV (tonnes)	941	2005	516,94	2022	-45,06%	
Emissions annuelles de SO ₂ (tonnes)	96	2005	254,31	2022	164,91%	
Emissions annuelles de NH ₃ (tonnes)	138	2005	202,09	2022	46,44%	

AUTRES INDICATEURS	Valeur 1	Année 1	Valeur 2	Année 2	Tendance	Valeur cible (2030)
Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	76%	2018				
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	606	2020	588,37	2023	-2,91%	516

ENERGIE CLIMAT BIODIVERSITE



1. ESPACE FRANCE RENOV' 🙆



Créé en 2012, l'EIE Moselle Nord est devenu en 2021 l'Espace FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) Moselle Nord et a vu ses missions renforcées. Cette évolution a permis le déploiement d'un véritable Service d'Accompagnement à la Rénovation Energetique (SARE).

Depuis 2022, les conseillers FAIRE sont devenus des conseillers France Rénov', apportant une information financière, technique et juridique aux ménages engagés dans un projet de rénovation énergétique. Ils apportent un conseil neutre, indépendant et gratuit (hors démarches commerciales) en matière d'isolation, de ventilation ou sur les différents modes de chauffage et peuvent accompagner le ménage tout au long du projet de rénovation, de l'évaluation énergétique (hors audit énergétique), jusqu'à la mobilisation de certaines aides financières.

En 2024, on dénombre 897 consultations sur l'ensemble du territoire couvert par l'Espace Conseil France Rénov' Moselle Nord, dont 312 pour la CAPFT.

Parmi les 312 ménages venus en consultation, on compte :

- 262 propriétaires occupants
- 35 propriétaires bailleurs
- 15 Autres dont : des SCI (Sociétés Civiles Immobilières), des Copropriétés et des Locataires

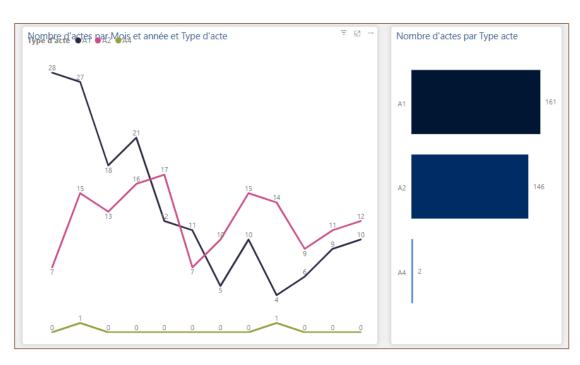


En matière d'animation, l'Espace Conseil France Rénov' a animé deux balades thermiques sur Basse Ham et Illange, qui ont permis de sensibiliser 27 ménages. Il a également animé des présentations sur les aides financières auprès de 2 agences immobilières et a tenu un stand ainsi qu'une conférence au salon « Coté Nature » de Thionville où 60 personnes ont été sensibilisées.

Décomposition par type d'acte :

A1: Information de 1er niveau (juridique, technique, financière, sociale) / A2: Conseil personnalisé / A4: Accompagnement pour la réalisation des travaux (en amont du chantier)

Sur la CAPFT:



2. AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE ANCIEN



La lutte contre la précarité énergétique, pilotée par l'Anah, en partenariat avec la CAPFT se traduit sur le territoire par la poursuite de la mission d'assistance et d'information confiée au CALM – SOLIHA Moselle en 2024.

Cette action a pour principaux objectifs:

- d'aider les propriétaires occupants modestes désireux de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat : économies d'énergie, adaptation du logement aux besoins des personnes âgées et/handicapées et sortie d'insalubrité
- de renforcer la lutte contre la précarité énergétique chez les propriétaires occupants et bailleurs par :
 - la mise en place d'une équipe d'animation (CALM Soliha Moselle) pour le repérage, le conseil et l'assistance administrative des ménages dans l'instruction des demandes d'aides (Anah, Conseil Départemental, CAPFT, ...)
 - l'abondement des aides existantes par la CAPFT
 - des diagnostics partagés pour le compte du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent (PDLHIND)

Engagée dans ce dispositif depuis 2015, la CAPFT abonde les aides de l'Anah à hauteur de 500 € par logement pour les propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique et remplissant les conditions définies par l'Anah.

A partir de 2023, l'aide MaPrimeRenov' Sérénité remplace l'aide Habiter Mieux Sérénité. En 2024, MaPrimeRénov' Parcours Accompagné (Rénovation d'ampleur) est mis en place au niveau national. Par délibération du 15 décembre 2022, la CAPFT a souhaité maintenir cette aide, pour 3 ans, selon les mêmes modalités que celles appliquées dans le cadre du Programme « Habiter Mieux ».

Le CALM - Soliha Moselle tient des permanences au sein de la CAPFT les 2èmes et 4èmes mardis du mois de 10h à 12h afin d'assurer notamment une mission d'information décentralisée auprès des particuliers, ainsi que des élus des collectivités locales.

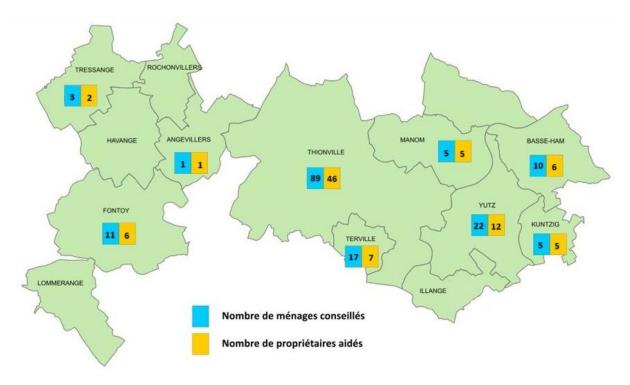
Cette collaboration fait l'objet de la signature d'une convention avec le CALM – Soliha Moselle, à qui la CAPFT a versé une subvention d'un montant total de 11 857,30 € en 2024.

En 2024:

- □ 10 permanences se sont tenues dans les locaux de la CAPFT, 16 personnes rencontrées et conseillées, dont 13 propriétaires occupants et 3 propriétaires bailleurs privés, ce qui représente en moyenne 1 à 2 personnes par permanence d'une durée de 2 heures.
- □ 163 situations ont été repérées via le CALM SOLIHA Moselle, l'Anah et/ou le CD57 (APA et COFI) :
 - 20 pour des travaux d'énergie
 - 57 en lien avec l'adaptation du logement à l'âge
 - 69 pour des aides techniques liées à la perte d'autonomie
 - 15 pour des ravalements de façades
 - 2 liés à l'assainissement
- □ 90 ménages (74 propriétaires occupants et 16 locataires modestes) ont été aidés, dont 93% de seniors :
 - 5 en situation de précarité énergétique
 - 1 logement indigne ou très dégradé
 - 84 en perte d'autonomie (32 aménagements du logement et 52 aides techniques)

- Soit près de 460 000 € de subventions prévisionnelles :
 - Anah = 423 471 € (pour 5 dossiers « Energie », 1 dossier MPLD et 24 dossiers Autonomie)
 - Caisses de retraite = 15 550 € (1 dossier caisse de retraite et 6 dossiers caisse de retraite complémentaire)
 - CD57 = 17 512 € (pour 6 APA et 52 COFI)
 - CAPFT = 3 000 € (6 ASE)
- Et plus de 730 000 € TTC de travaux induits, dont :
 - 53% des travaux liés à la précarité énergétique (isolation des combles, chaudière, menuiseries extérieures, isolation des murs, ventilation, ...),
 - 47 % liés à la perte d'autonomie (sanitaires adaptés, monte-escaliers, aides techniques, ...)

Les 91 ménages aidés représentent 97 dossiers de demandes d'aides instruits par le CALM – Soliha Moselle, en moyenne 5 055 € de subventions, pour plus de 8 022 € TTC de travaux par logement (soit un taux de subvention moyen de 63 %).



3. PROJET RESEAU DE CHALEUR

Les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et Val de Fensch ont initié en juin 2020 une étude sur la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies.

En 2022, cette étude et l'analyse subséquente de la préfaisabilité qui a suivi ont mis en évidence le potentiel de développement de réseaux de chaleur intercommunautaires alimentés en énergies renouvelables et/ou de récupération.

Les réflexions menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial ont accéléré la prise de conscience de l'importance des équipements de chauffage collectif et de la création d'un nouveau service public en la matière.

L'ambition du projet escompté est de connecter à minima les gisements de chaleur fatale avec le continuum urbain le plus large pour valoriser une part significative des gisements et construire un service public de la chaleur à l'échelle des deux territoires, représentant un « grand réseau ». Ainsi, ce projet est un fort levier d'action complémentaire aux mesures indispensables de maîtrise de l'énergie dans leur politique énergie-climat territoriale.

Afin de le mener à bien, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville a décidé de se doter de la compétence institutionnelle requise « création, développement et exploitation des réseaux publics de chaleur ou de froid existants ou à créer » sur l'ensemble de son territoire. Elle permet lui ainsi :

- d'inscrire les réseaux concernés dans une logique communautaire et proposer des schémas territoriaux optimisés sans se limiter aux périmètres communaux,
- d'intervenir activement dans ces projets vertueux et les voir effectivement émerger, de mutualiser l'ingénierie du territoire, les études techniques et optimiser les demandes de financements (ADEME, Banque des Territoires, etc.)
- d'assurer l'atteinte des objectifs du PCAET en s'appuyant sur d'autres compétences de la Communauté : aménagement, climat air énergie.

L'année 2024 a été consacrée à la recherche et la sécurisation des gisements en chaleur fatale qui pourraient alimenter ce futur « grand réseau de chaleur ».

4. LOI APER: Zones d'Accélération des Energies Renouvelables



La loi APER (loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) du 10 mars 2023 a mis les communes au cœur de la planification des énergies renouvelables en leur demandant de définir des ZAER (zones d'accélération des énergies renouvelables) sur leur territoire. Il s'agit de zones potentiellement propices à l'implantation des énergies renouvelables. Même si elles ne sont pas exclusives, les porteurs de projets seront incités à se diriger vers ces zones qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale.

Ainsi, les principaux objectifs de cette démarche sont :

- Déployer une démarche ascendante de planification des espaces privilégiés ;
- Sécuriser, diversifier et augmenter l'approvisionnement énergétique ;
- Renforcer l'acceptabilité des projets ;
- Accélérer le développement ENR.

Les EPCI¹, référents pour la DDT, ont eu pour rôle d'apporter une aide technique aux communes et de coordonner la cohérence des ZAER à l'échelle intercommunautaire.

Ainsi, début 2024, les service SIG et Climat Energie Biodiversité ont accompagné les 13 communes de l'agglomération dans la définition de leur zonage : aide à la compréhension des attendus, identification des zones à enjeux, élaboration des cartes, relais de la DDT.

12 communes ont identifié des ZAER. Le photovoltaïque (ombrière, toiture ou au sol) a été l'énergie la plus identifiée, suivie de quelques zones liées à la géothermie, à la biomasse et à la méthanisation ainsi qu'une zone pour l'éolien.

Après consultations publiques et délibérations au sein des différents conseils municipaux, le Conseil Communautaire a pris connaissance des ZAER définis par les communes et a émis un avis favorable sur la cohérence territoriale le 11 avril 2024. Toutes les cartographies ont été ensuite transmises au référent préfectoral en vue de l'élaboration d'une carte départementale.

5. BIODIVERSITE

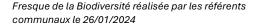
Un atlas de la biodiversité intercommunale est un inventaire des milieux et espèces sur un territoire donné. Il permet d'apprendre à mieux connaître et de cartographier la richesse présente mais aussi de révéler les enjeux locaux de biodiversité.

Au-delà du volet informatif mais sans revêtir de caractère prescriptif, l'atlas se définit comme un véritable outil stratégique de l'action locale et d'aide à la prise de décision pour permettre le développement d'actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine écologique : aménagement et gestion, sensibilisation, restauration écologique.... Il implique l'ensemble des acteurs du territoire (élus, citoyens, agents, associations, entreprises...).

En 2024 s'est déroulée une phase d'appropriation de la démarche afin d'enclencher une dynamique interne et sur le territoire. A ce titre, il a été décidé d'associer au maximum les partenaires (services internes, communes, associations, institutionnels). Elle a permis non seulement d'acquérir des connaissances en matière de biodiversité locale mais aussi de recenser les acteurs clés, leur mode de fonctionnement et les possibilités de partenariat.

En 2025, ce projet se déroulera en différentes phases : diagnostic et détermination des orientations, réalisation des inventaires, cartographie et restitution, définition de la stratégie d'action, animations et sensibilisation. La durée totale est estimée à 31 mois, en prenant en compte les différentes périodes d'inventaires qui seront menés selon des protocoles labellisés et validés par l'OFB qui apporte son soutien financier au projet.







Logo de l'Atlas de la Biodiversité réalisé par les étudiants de l'IUT de Thionville-Yutz

¹ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Formation Petite Enfance - Biodiversité « Une année nature »

Ce projet est né de la volonté des services Climat Energie Biodiversité, Santé et Petite Enfance d'intégrer les enjeux de découverte et de préservation de la nature dans la gestion des structures mais aussi les activités pédagogiques proposées aux enfants de moins de 3 ans.

Inscrit dans le dispositif Territoire Engagé pour la Nature et Contrat Local de Santé, il a consisté en la formation des professionnels de la petite enfance du territoire (Infirmières puéricultrices, EJE, auxiliaires de puéricultures, adjoints d'animation, assistants maternels) sur la nature et la biodiversité. L'objectif est d'acquérir tous les outils et méthodes pour proposer des animations aux enfants sur cette thématique en intérieur et extérieur durant une année.



Pour cette formation, la CAPFT a fait appel à l'Association Les Pieds sur Terre. Deux sessions ont été réalisées en septembre et novembre 2024 et ont permis de former 1 à 2 référents par multi-accueils gérés en régie, le référent Lieu d'Accueil Enfant-Parent mais aussi 3 assistantes maternelles du territoire. Un suivi sera opéré tout au long de l'année 2025 et l'opération, ayant été très apprécié, sera renouvelé au dernier trimestre 2025.

Sur les chemins de l'eau et de la biodiversité. A la recherche de nouvelles (res) sources

Le 22 septembre 2024, une balade à énigmes de 6 km a été organisée en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du Contrat de territoire « Eau et Climat. A travers la commune de Manom, les 300 participants ont dû répondre à 8 questions pour résoudre une énigme. Ce parcours a été pérennisé puisqu'un livret est disponible à l'Office de Tourisme afin de le réaliser en autonomie.



SERVICES URBAINS



1. GESTION DES DECHETS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document stratégique obligatoire qui consiste à mettre en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre des objectifs de prévention et réduction des déchets définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Le 14 décembre 2023, l'Agglo a voté son élaboration et sa mise en œuvre pour 6 ans (2025-2031).

Trois instances travaillent conjointement sur ce programme : l'équipe projet, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi et les groupes de travail.

Fin 2024, c'est six axes de réduction des déchets qui ont été arrêtés et seront déclinés en un programme d'action :

- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Agir en faveur du réemploi et pour l'allongement de la durée de vie des produits,
- Promouvoir la consommation durable,
- Développer l'éco-exemplarité de l'EPCI et de ses communes membres,
- Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets.

La collecte des mégots de cigarettes en déchetteries

Des bornes d'apport volontaire ont été installées dans les quatre déchetteries de l'agglomération afin que chaque habitant puisse y déposer ses mégots de cigarettes.

Pourquoi déposer ses mégots dans les bornes dédiées ?

Les mégots jetés dans les ordures ménagères résiduelles génèrent 8 fois plus de CO2 que s'ils sont collectés et recyclés. Les mégots collectés sont ensuite dépollués et recyclés en mobilier urbain, tels que des bancs, grâce à une partenariat entre l'entreprise SHIME et la société MéGO.

Quelques chiffres:

1 mégot pollue 500L d'eau (soit l'équivalent de 3 baignoires),

1 mégot contient plus de 2 000 substances toxiques,

1 mégot n'est pas biodégradable, il est constitué d'acétate (plastique) de cellulose,

1 incendie sur 10 dans le monde est causé par un mégot de cigarette.



Le déploiement de la collecte séparée des biodéchets se poursuit

Depuis juin 2021, la Communauté d'Agglomération expérimente la collecte à la source des biodéchets dans deux quartiers de Thionville et à Angevillers. Cette campagne a permis de tester un dispositif voué à être étendu à l'ensemble du territoire.

Ainsi, pour couvrir l'intégralité du territoire par la collecte séparée des biodéchets, l'Agglo a mis en œuvre un plan d'action visant à instaurer ce système de manière progressive :

- ➤ De juin à fin 2024: Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz
- ➤ 2025 : Havange, Fontoy, Lommerange, Tressange, Rochonvillers et autres quartiers de Thionville.

Chaque foyer est informé un mois avant la mise à disposition du matériel par une communication en boîtes aux lettres.

Cette collecte est effectuée une fois par semaine, en complément de la collecte séparée des emballages et de la collecte des ordures ménagères résiduelles.



Pourquoi trier ses biodéchets?

Les biodéchets représentent 1/3 des poubelles résiduelles des Français : c'est un flux non négligeable qu'il convient d'extraire de nos déchets ménagers pour tenter d'en réduire la quantité enfouie de 50% d'ici 2025.

La mise en décharge ou l'incinération des biodéchets sont à l'origine de gaz à effet de serre influant sur le réchauffement climatique.

Compostés ou méthanisés, les biodéchets constituent une ressource organique et énergétique. La mise en décharge et l'incinération sont des modes de traitement des déchets extrêmement coûteux, réservés aux déchets qu'on ne peut pas valoriser.

Le compostage, une solution complémentaire de la collecte des biodéchets

En 2024, 117 composteurs ont été vendus par le service Déchets de la Communauté d'Agglomération aux habitants du territoire au tarif préférentiel de 30 euros. En parallèle, 10 sites de compostage collectifs accueillent un peu plus de 430 utilisateurs.

La collecte des biodéchets ne substitue et ne remplace pas un compostage à domicile. Ces deux solutions sont complémentaires, certains déchets pouvant être dirigés vers un dispositif plutôt que l'autre (ex : les branchages dans un composteur, les restes laitiers et carnés à la collecte des biodéchets).



2. ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES URBAINES – GEMAPI



L'Agglomération et la compétence assainissement

L'assainissement a pour but de collecter les Eaux Usées (EU) et d'éliminer les pollutions dont elles sont chargées avant de les rejeter au milieu naturel.

Il existe deux types d'assainissement :

- L'assainissement collectif (raccordé au système de collecte public et traité en station d'épuration des EU);
- L'assainissement non collectif (également appelé assainissement individuel ou autonome, qui n'est pas raccordé au réseau public de traitement des EU).

Les chantiers d'ASSAINISSEMENT en 2024

Modernisation du réseau d'assainissement Rue des Acacias et Rue des Églantiers à KUNTZIG

L'entreprise Eurovia a été chargée de réaliser ce projet ambitieux qui vise à remplacer les infrastructures existantes, qui présentaient des malfaçons, afin d'améliorer la gestion des eaux usées et pluviales.

Le chantier a consisté en :

- La fourniture et pose de 240 mètres de réseau gravitaire en grès ;
- L'installation de 220 mètres de réseau gravitaire en béton armé (diamètre 400);
- La pose de 50 mètres de réseau gravitaire en béton armé (diamètre 500) ;
- La construction de 22 regards de visite;
- La reprise de 80 branchements.



L'Agglomération et la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

La GEPU comprend la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales. Les eaux pluviales peuvent en effet rejoindre le réseau d'assainissement ou bien être gérées séparément avant rejet dans le milieu récepteur.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération a mis en place sur son territoire une stratégie visant à réduire l'apport des eaux pluviales (EP) dans les réseaux de collecte afin d'éviter au maximum leur transit vers la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de THIONVILLE.

En effet, la STEU de THIONVILLE n'a pas vocation à traiter les eaux pluviales mais bien les eaux usées qui par définition sont des eaux polluées par l'activité humaine. L'apport d'eaux pluviales vers la STEU de THIONVILLE peut entraîner une surcharge hydraulique du système de traitement qui s'en retrouve impacté.

Les chantiers de GEPU en 2024

Création d'un réseau séparatif des eaux pluviales Impasse du Fort - ILLANGE

Les travaux, opérés par l'entreprise Eurovia, ont permis la pose d'un réseau en béton sur une distance de 420 mètres et agrémenté de 16 regards de visite.

Ainsi, le volume d'eau de pluie, qui ne nécessite aucun traitement, ne sera plus mélangé aux eaux usées, diminuant ainsi le volume à traiter in fine à la STEU de THIONVILLE.



L'Agglomération et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI comporte 4 fonctions :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Autant de nouvelles compétences qui ne remettent pas en cause l'obligation des propriétaires riverains des cours d'eau, de se prémunir contre les inondations, tout comme l'obligation d'entretien régulier des cours d'eau incombant à ces mêmes propriétaires comme le précise l'Article 215-14 du Code de l'Environnement.

Les chantiers de GEMAPI en 2024

Travaux de Renaturation du Cours d'Eau du Wampich à OEUTRANGE et de la Kiesel à GARCHE

Un projet est en cours sur la Kiesel et ses affluents sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE). C'est dans ce contexte que la CAPFT a commandé une étude afin d'établir un programme d'actions complet et cohérent.

Le projet d'aménagement du Wampich et de la portion aval de la Kiesel intervient dans le cadre des mesures de restauration des cours d'eau et est destiné à restaurer et à valoriser leurs qualités biologiques, paysagères et hydrauliques.

Les travaux ont débuté en 2023 et se sont poursuivis en 2024.



Travaux de Renaturation du Cours d'Eau de la Cuvelle à LOMMERANGE



Le ruisseau de la Cuvelle présente, lors d'épisodes pluvieux importants, des débordements avec notamment l'inondation de la RD58 à hauteur de l'ouvrage de franchissement.

À la suite d'une étude qui a permis d'identifier les dysfonctionnements du cours d'eau, un programme d'actions a été élaboré en vue de lutter contre les risques d'inondation et restaurer l'état fonctionnel du cours d'eau.

Afin de respecter les périodes d'intervention conformément au Dossier Loi sur l'Eau, les travaux ont démarré en début d'année 2024.

La compétence

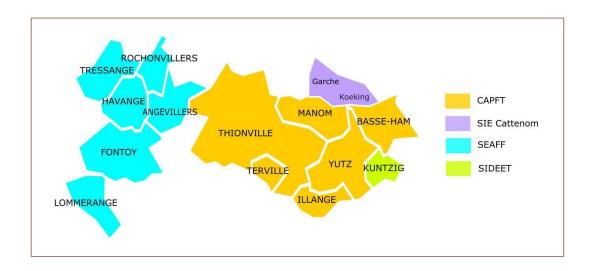
Aussi, la Communauté d'Agglomération assure en régie directe la production, l'adduction et la distribution d'eau potable des communes de Thionville, Terville, Manom, Illange et Basse-Ham.

La Communauté d'Agglomération est également compétente pour la production et la distribution de l'eau sur la commune de Yutz. La gestion du service public d'eau potable est déléguée à un opérateur économique privé, via un contrat d'affermage, passé auprès de la Société des Eaux de l'Est. Ce contrat d'une durée de 12 ans à compter de sa prise d'effet du 28 mars 2018, prendra fin le 27 mars 2030.

Pour ce qui concerne les Communes membres de syndicats intercommunaux, l'application des dispositions législatives conduit à un maintien des structures présentes sur le territoire, avec un principe de représentation-substitution de la Communauté d'Agglomération au sein de ces syndicats et avec un nombre de délégués identique à celui dont disposaient les Communes avant la substitution (article L5711-3 du CGCT).

Sont concernées:

- Kuntzig, membre du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Est Thionvillois (SIDEET);
- Angevillers, Fontoy, Havange, Lommerange, Rochonvillers et Tressange, membres du Syndicat Eau et Assainissement de Fontoy Vallée de la Fensch (SEAFF) ;
- Les quartiers thionvillois de Garche et Koeking, membres du syndicat mixte des eaux de Cattenom Garche-Koecking.
- Ce principe de représentation-substitution s'applique également pour le Syndicat Mixte de production et de gestion de la ressource en eau Fensch-Lorraine (SMFL) comprenant parmi ses adhérents les communes de Thionville, Illange et Basse Ham



Protection, captage, traitement et stockage de l'eau

Afin de satisfaire aux besoins réglementaires et à la nécessité de sécuriser et d'optimiser les ressources en eaux, des études et diagnostics ont débuté en 2020, et ont été poursuivis jusqu'à ce jour.

Procédures de Déclaration d'Utilité Publique sur les prélèvements d'eau dans le milieu naturel

En application de la législation en vigueur et notamment des articles L. 1312-1 et suivants du Code de santé publique, les périmètres de protection des points d'eau destinés à la consommation humaine doivent être déterminés par Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.).

Ainsi, la procédure de Déclaration d'Utilité Publique portant sur la ressource principale d'eau brute de la régie, le captage de la Galerie Charles Ferdinand à Entrange, a été réactivée. Pour donner suite à la décision de l'examen au cas par cas, en application à l'article R.122-3 du code de l'environnement, une étude d'évaluation environnementale a été menée, et a été rendue à l'Agence Régionale de Santé en juin 2021.

A la suite de cette étude d'évaluation environnementale, l'avis de l'hydrogéologue agrée missionné par l'Agence Régionale de Santé a rendu ses conclusions et apporté des modifications à l'avis de juin 2010 (modification du Périmètre immédiat de protection de captage). Un géomètre expert a été missionné pour mise à jour du dossier parcellaire et l'a transmis en juin 2024. Le dossier complet d'instruction a ensuite été transmis à l'Agence Régionale de Santé en juillet 2024.

De plus, la ressource de la Galerie Charles à Metzange a été exploitée par la Ville de Thionville jusqu'en 2005, date de l'arrêt des exhaures dans le sous-bassin ferrifère nord. A cette date, le taux de sulfates enregistré s'est fortement élevé pour devenir largement supérieur à la norme de potabilité fixée à 250 mg/l, interdisant ainsi toute utilisation de cette ressource à des fins d'alimentation humaine.

Depuis 2016, la teneur en sulfates est à nouveau inférieure à cette norme de potabilité, permettant ainsi de réexploiter cette ressource pour l'alimentation en eau potable.

En 2020, la procédure de déclaration d'utilité publique de cette 2^{ème} ressource minière a débuté, constituée des études préalables à la définition des périmètres de protection du captage, et du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la ressource au titre du Code de l'Environnement.

Ces études sont finalisées et ont été restituées à l'Agence Régionale de Santé fin 2024.

Enfin en 2023, à la suite de la demande de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, une étude de l'Aire d'Alimentation des Captages des puits de Yutz situés à Basse-Ham a été engagée (y compris puits du SIDEET).

Les ressources en eau

Actuellement, la Communauté d'Agglomération est fortement dépendante vis-à-vis des achats d'eau à l'extérieur du territoire. Ainsi, l'objectif est de développer ses propres ressources pour réduire ses achats d'eau et retrouver la capacité de financement pour une indispensable politique patrimoniale.

Pour cela, depuis 2023, la CAPFT a engagé ou engagera à court terme des études et travaux suivants afin de :

- Remobiliser et développer les ressources propres de la CAPFT (ressources de la Ville de Thionville),
- **Disposer en quantité et en qualité homogène d'eau potable sur tout le territoire** (permettant les échanges d'eau),
- **Disposer d'interconnexions des réseaux de distribution en interne au territoire** (réduction des achats d'eau) et avec l'extérieur du territoire de la CA (secours mutuels),
- **De préserver la ressource en eau** en améliorant la connaissance et le rendement des réseaux de distribution.

Ainsi, la CAPFT, en maîtrisant la ressource, réduit la vulnérabilité de son alimentation en eau potable, maîtrise le prix de l'eau, offre une qualité de service homogène à l'usager et maîtrise l'aménagement et le développement de son territoire.

Fin d'année 2021, et à la demande de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, une étude de diagnostic a été lancée sur les adductions des ressources minières d'Entrange et de Metzange, ainsi que sur les éventuels scénarii d'interconnexions au sein même de l'Agglomération.

Cette étude a été resituée en septembre 2022, amenant à l'engagement d'actions dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (cf. paragraphe CTEC)

Gestion patrimoniale des réseaux

La gestion patrimoniale des réseaux est un enjeu majeur pour la Communauté d'Agglomération. Ainsi, dans le souci d'un développement plus durable, les services doivent être en mesure de fournir une prestation de qualité aux usagers, tout en optimisant les coûts et en réduisant l'impact des réseaux sur l'environnement.

Le taux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable en 2024 est de 0.36 soit un renouvellement de 1270 ml (347 898 ml de réseau de desserte) :

- Renouvellement du réseau d'eau potable Rue de Lagrange à Manom ;
- Renouvellement du réseau AEP et des branchements du rue du château à Illange et sécurisation de l'alimentation du château d'Eau ;
- Renouvellement réseau AEP de val joyeux à Yutz.





Sécurisation de l'alimentation du château d'eau d'Illange



Renforcement du réseau d'alimentation - Rue de Lagrange à Manom



Suivi et modernisation réglementaire du parc de comptage

L'article 9 de l'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service, prévoit le remplacement des compteurs d'eau froide tous les 12 ou 15 ans, en fonction de leur catégorie.

Au 31 décembre 2024, le parc de compteur comprenait 17 844 compteurs, dont un peu plus de **94.00** % **de compteurs de moins de 15 ans, et plus de 78.00** % **de moins de 10 ans.**

Des campagnes de renouvellement du parc de comptage sont programmées chaque année. En 2025, la compagne de modernisation concernera notamment la commune de Basse Ham.

Lancement des études et travaux de remobilisation de la ressource de Metzange

Diagnostic de la conduite et crépine du serrement mine de Metzange

Le serrement a connu une perte de débit au fil des annéees (108 l/s à 67 l/s) Un diagnostic a été menée pour identifier les causes. Le coût de cette étude est de 50 000 € HT, subventionnée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.





Renouvellement de la conduite d'eau brute (HOBAS) sur 800 ml de Metzange

L'objectif des travaux est la remise en service de la conduite d'adduction de Metzange. Le coût des travaux est de 1 390 087.00 € HT, subventionnés à hauteur de 20% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.





Lancement des travaux de fiabilisation et optimisation des ressources de la CAPFT

L'objectif de ces travaux est l'optimisation de l'utilisation des ressources propres Entrange, Manom, Metzange et Briquerie selon 3 périmètres. Les travaux concernent essentiellement :

Adduction d'Entrange

- Dévoiement et renouvellement du carneau en DN1000 sur 600 ml ;
- Remplacement des vannes et tuyaux autour des bassins ;
- Création d'une nouvelle chambre à la sortie des bassins et remplacement de la tuyauterie et d'un débitmètre électromagnétique ;
- Remplacement de la robinetterie (vidanges, ventouses, etc.);
- Sécurisation et mise en place d'une régulation de débit ;
- Travaux sur chambre de jonction Entrange/Manom, remplacement de la tuyauterie, régulation, etc.

Adduction de Metzange

- Remise en service et mise en œuvre d'une régulation de débit en entrée de l'usine de la Briquerie ;
- Remplacement de la robinetterie (vidanges, ventouses, etc.).

Usine de la Briquerie

- Adaptation des automatismes et de la supervision pour intégrer les aménagements ci-dessus et améliorer la gestion globale de la production du service surpressé de Thionville;
- Sécurisation et mise en place d'une régulation de débit.

Le coût global du projet est de 2 132 146.00 € HT, subventionné à hauteur de 20% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.





TERRITOIRE





Développement des mobilités douces marche, vélo...

Souhaitant poursuivre son maillage d'itinéraires cyclables au-delà de l'agglomération, en partenariat avec les intercommunalités voisines, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville a approuvé la réalisation d'un itinéraire cyclable en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, reliant Terville à Hayange/Marspich (environ 2 100 m le long de la RD 13 dont 100 m sur le territoire de la CAPFT).

Les travaux ont débuté le 9 septembre 2024 et s'achèveront au 1^{er} trimestre 2025.

Ce projet vise à offrir aux cyclistes et piétons un trajet sécurisé et pratique, tout en favorisant une mobilité douce entre les deux communautés d'agglomération. Le nouvel itinéraire débute à l'entrée de Terville côté plan d'eau, traverse les giratoires de l'autoroute A31 et de l'étoile avant de basculer sur la voie opposée pour rejoindre l'entrée de ville Hayange-Marspich.



Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 1 372 606,69€ HT, financé par les communautés d'agglomération Portes de France - Thionville et du Val de Fensch. Il bénéficie du soutien financier de la Région Grand Est ainsi que de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (325 005€ HT) et du 6ème Appel à projets Fonds mobilités actives - aménagements cyclables (124 575€ HT).

Le projet de maillage montre la volonté des deux Communautés d'Agglomération d'aller encore plus loin dans la promotion du territoire et de privilégier les modes doux dans les déplacements quotidiens, conformément à la loi de transition énergétique qui impose d'agir en ce sens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.









Mise en place d'un box vélo de 102 places devant la gare de Thionville

L'association Mob d'Emploi est partenaire de la Communauté d'Agglomération Portes de France -Thionville pour la promotion du déplacement à vélo, depuis son implantation en gare SNCF de Thionville en 2006.

La Communauté d'Agglomération a répondu début décembre 2018 à l'Appel à Projets Vélos et Territoires lancé par l'ADEME dans le cadre du volet « Accompagnement à la réalisation de travaux de définition et mise en œuvre de politiques cyclables » avec pour objectif d'accompagner l'association Mob d'Emploi dans le réaménagement du local qu'elle occupe à la gare de Thionville et dans la mise à disposition de nouveaux vélos innovants.

Dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF, la SNCF a réalisé, au premier semestre 2020 des travaux de réorganisation des locaux de Mob d'Emploi permettant d'offrir une coque vide avec les murs renforcés sur une surface d'environ 81 m².

Ces travaux sont toutefois aujourd'hui insuffisants car l'association est à l'étroit et ne peut plus développer son activité de gardiennage malgré la demande croissante des usagers. A ce jour, il y a 180 contrats de gardiennage pour 55 supports vélos représentants environ 110 places.

D'autre part, Mob d'Emploi stocke également son matériel dans un bâtiment loué gracieusement à la Ville de Thionville. Cette situation n'est, toutefois, pas pérenne et nécessite de trouver une nouvelle organisation.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a approuvé le 19 septembre 2024 la mise en œuvre d'un box vélos de 102 places devant la gare de Thionville afin de proposer une offre de stationnement sécurisée supplémentaire pour privilégier les modes doux dans les déplacements du quotidien.

Ce projet s'inscrit dans le Schéma Directeur Cyclable du Territoire du SMITU qui recommande de mettre en place une politique de stationnement cyclable intégrée et cohérente à l'échelle du territoire avec la création de consignes vélos sécurisées sur les pôles d'échanges et notamment en gare de Thionville.

Compte tenu de l'axe fort de la transition écologique et particulièrement du développement des mobilités douces pour réduire l'empreinte carbone, ce projet comprendra notamment les éléments suivants :

- 51 attaches vélos avec deux fixations,
- 10 points de charges pour les vélos électriques,
- une pompe avec manomètre.

Le montant prévisionnel global du projet est estimé à ce jour à 148 708 € HT.

Cet aménagement est inscrit comme prioritaire au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) et que cette opération est éligible à des subventions notamment de l'Etat de la Région et au programme Alvéole Plus financé dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).



En rando dans l'Agglo!

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération noue un partenariat avec le Club Vosgien pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées communautaires. Au nombre de 39, ils représentent au total 279,5 kilomètres.

Cette démarche intègre la volonté de promouvoir auprès du grand public tous les itinéraires du territoire. Des fiches contenant les informations détaillées des parcours sont téléchargeables sur le site internet de l'agglo et une carte relative à l'ensemble des itinéraires est également mise à disposition du grand public à l'Hôtel de Communauté, l'Office de Tourisme et dans les différents lieux recevant du public.

En 2024, la CAPFT a accompagné le Club Vosgien dans la modification des parcours des sentiers 18-Boucle Charlemagne et 25-Circuit Saint Urbain qui prennent aujourd'hui leur départ à la gare SNCF de Thionville afin de favoriser l'usage du train pour les déplacements et d'accéder facilement aux parcours pédestres intra-muros.



Etude flottes faibles émissions

Les Communautés d'Agglomération Portes de France-Thionville et Val de Fensch ont souhaité développer des actions en faveur de la décarbonation des transports routiers sur leur territoire.

Ainsi, elles ont répondu à l'appel à projet de soutien aux études territoriales de déploiement de flottes faibles émissions du programme Climaxion.

Les finalités de cette étude sont multiples :

- Identifier les flottes lourdes et intensives et les flux routiers du territoire privés et publiques (transports de marchandises y compris collecte de déchets, transports de voyageurs, bus et cars scolaires, zones industrielles ayant recours aux transports),
- Recenser les productions locales d'énergies et de distribution,
- Proposer des scénarios de conversion de flottes,
- Planifier des mutualisations envisageables sur les productions et distributions énergétiques et inciter l'implantation d'écosystèmes territoriaux multi-énergies (création ou consolidation),
- Créer une synergie territoriale et accompagner les différents acteurs.

La première phase de l'étude a consisté à sensibiliser les acteurs à la démarche et de réaliser un état des lieux. Un évènement d'acculturation a eu lieu le 15 mai 2024 en présence des transporteurs du territoire, les entreprises génératrices de flux, les constructeurs et les acteurs de la mobilité et de l'énergie.





En complément, une étude spécifique a été réalisée sur les flottes internes (véhicules légers et poids-lourds) des 2 collectivités qui a permis de mettre en exergue des pistes de décarbonation.

L'analyse des opportunités territoriales et l'étude de différents scénarios a permis de définir une stratégie qui consiste en l'étude de l'installation d'une station multi-énergie BioGNC et électrique.

La prochaine étape sera la constitution d'un appel à manifestation d'intérêt après avoir validé les disponibilités foncières.

2. ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE



Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking relais de 764 places

Résultant du protocole d'accord franco-luxembourgeois de coopération, l'Agglo Portes de France-Thionville a mis en service son parking relais transfrontalier le 15 février 2021 dans l'objectif de trouver des solutions pérennes à la problématique de mobilité sur le territoire.

Cet équipement à haut niveau de services (guidage à la place, bornes de recharge électriques) sera accompagné d'une production photovoltaïque avec l'installation d'ombrières qui permettront également de protéger les places de stationnements des intempéries.





Le projet consiste à la réalisation de 10 ombrières photovoltaïques sur une superficie d'environ 37 000 m² (puissance totale 2 049 kWc). L'énergie produite est destinée entièrement à la revente en injection réseau. Au regard du terrain, l'emprise au sol des installations sera partielle, dans la mesure où ces dernières couvriront 593 places de parking, sans modification ni des tracés ni de la topographie du parking.

Le projet de convention d'occupation du domaine public a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 20 juin 2024. Les travaux débuteront en 2025 pour s'achever en 2026.

Travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le projet relatif aux travaux de remplacement des sources et luminaires énergivores par des sources ou luminaires LED sur les candélabres existants situés sur les Zones d'Activité Economique Communautaires.

L'éclairage public est un poste de dépenses important pour les collectivités. En application de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, les collectivités sont amenées à réaliser des économies de consommation d'énergie.

Compte tenu, des subventions allouées dans le cadre de la DSIL, cette opération est réalisée sur trois exercices budgétaires.

Une première tranche a été lancée en 2022 pour un montant d'environ 100 000 € TTC :

- Thionville: ZAC de Metzange-Buchel (zones artisanales) et parc de covoiturage,
- Basse-Ham: ZAC du Kickelsberg Rue Denis Papin

avec une économie annuelle sur les consommations électriques attendue d'environ 6 500 € TTC.

Pour 2023, les travaux ont porté sur :

- Yutz: ZA Actypôle
- Basse-Ham: ZAC du Kickelsberg Rue Pierre et Marie Curie et Rue Léon Foucault

Pour un montant d'environ 79 000 € TTC et une économie annuelle sur les consommations électriques attendue d'environ 3 300 € TTC

Pour 2024, les travaux ont porté sur :

• Yutz: ZAC Cormontaigne

Pour un montant d'environ 97 000 € TTC et une économie annuelle sur les consommations électriques attendue d'environ 4 200 € TTC.

En complément de ces actions, l'éclairage a été éteint la nuit sur la majorité des zones d'activités économiques.



3. POLITIQUE DE L'HABITAT



En tant que service instructeur, la CAPFT gère les déclarations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...) en lien avec les communes. En 2024, la direction de l'urbanisme a traité 2 135 dossiers soit 144 de moins qu'en 2023 sur les communes de la CAPFT (29% à Yutz et 28% à Thionville). Il s'agit pour moitié de déclaration préalable.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le cœur de ville de Thionville

Le 6 octobre 2020, la CAPFT, la Ville de Thionville, l'ANAH et Action Logement ont signé une convention d'OPAH-RU, applicable sur le périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) défini sur le centre-ville de Thionville, pour une durée de 5 ans.

Le CALM-SOLIHA Moselle a été missionné par la CAPFT pour effectuer le suivi et l'animation du dispositif qui vise à inciter et accompagner les propriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation de qualité dans le parc privé ancien, à lutter contre les situations de mal logement, à réinvestir le patrimoine bâti vacant et dégradé, à lutter contre la précarité énergétique et valoriser le parc existant.

L'opération prévoit un abondement des aides de l'ANAH par la CAPFT et la Ville de Thionville.

Les objectifs (en nombre de logements) suivants et les enveloppes financières correspondantes ont été fixés :

SUR 5 ANS	Objectifs (sur moyennes DREAL)	Total	Enveloppe Anah	Enveloppe Collectivité
OPAH RU	Logements de propriétaires bailleurs	55	977 020€	138 480 € + 50 000 € de prime vacance
	dont logements très dégradés		888200€	127 500 € (+ 50 000 € de prime vacance)
	dont logements « Energie » ou transformations d'usage		88 820 €	10 980 €
	Logements de propriétaires occupants	35	306430€	31 970 €
	dont logements indignes	5	105 500€	12 750 €
	dont logements « Habiter mieux »	20	167560€	15 600 €
	dont logements « Autonomie »		33 370 €	3 620 €
	Copropriétés fragiles	100	368 600€	50 000 €
	TOTAL	190	1 652 050 €	397 950 €

Les aides apportées par les collectivités sont définies de la façon suivante :

- Energie: 10 % de la dépense subventionnable plafonné à 780 € pour les propriétaires occupants modestes et très modestes éligibles au dispositif Habiter Mieux
- Autonomie: 10 % du montant HT des travaux, plafonné à 724 € pour les propriétaires occupants en perte d'autonomie
- Habitat indigne: 10 % de la dépense subventionnable dans la limite de 2 550 € par logement pour les propriétaires occupants ou bailleurs qui réalisent des travaux de sortie d'insalubrité
- Conventionnement : 10 % de la dépense subventionnable plafonné à 2 196 € par logement pour les logements locatifs conventionnés Anah dont les propriétaires réalisent des travaux d'économie d'énergie
- Copropriétés : 500 € par logement pour les copropriétés (aide collective)

Au 31/10/2024, depuis le début de l'OPAH RU, ont été instruits 15 dossiers Propriétaires Occupants, 4 locataires et 3 Propriétaires Bailleurs :

- 5 PO Anah Autonomie + aide caisse de retraite
- 2 PO MaPrimeRénov' Sérénité
- 2 PB Anah (1 logement adaptation et 2 logements LHI/LTD)
- 1 PB Action Logement Energie
- 8 PO et 4 locataires pour des aides techniques

244 701 € de travaux pour 116 216 € de subventions :

- 84 881 € de l'Anah
- 10 783 € de la CAPFT
- 1 000 € du CD57
- 12 407 € des caisses de retraites (CARSAT)
- 4 248 € d'Action Logement
- 2897 € mobilisés via la Conférence des Financeurs (CoFi)

En parallèle, la Ville de Thionville a mis en place une campagne de ravalement de façade et accorde, sous conditions, une prime dès lors qu'un logement vacant depuis plus de 2 ans est remis sur le marché.

La prime à la sortie de vacance

Objectifs: Valoriser le patrimoine, améliorer la qualité visuelle des bâtiments en cœur de ville mais aussi, encourager l'isolation thermique des façades lorsqu'elle est possible, grâce à une prime accordée aux propriétaires d'immeubles d'habitation de plus de 30 ans, à hauteur de 20 % des travaux HT éligibles avec un plafond de subventions de 1 000 €/logement pour les ravalements de façades et 2 000 €/logement pour les ravalements de façades avec isolation thermique (plafond de subvention pour les deux premiers logements situés dans le même immeuble puis 500 € ou 1 000 € de plus par logement dans la limite de 10 logements au total).

Au 31/10/2023, depuis le début de l'OPAH RU, 11 ont été dossiers présentés en commission :

- Uniquement des propriétaires bailleurs ;
- 9 dossiers accordés.

Cela représente 19 logements vacants remis sur le marché

Montant des primes allouées au titre de la prime à la sortie de vacance : 10 000 €.

La campagne de ravalement de façades

Objectif: Réinvestir le patrimoine bâti vacant et dégradé du centre-ville en remettant sur le marché les logements vacants grâce à la mise en place d'une aide incitative via une prime à la sortie de vacance allant de 500 € à 1 000 € par logement (prime valorisée si couplée avec un dossier Anah).

Au 31/10/2024, depuis le début de l'OPAH RU, on compte 33 dossiers accordés :

- 28 pour du ravalement de façades
- 5 pour du ravalement de façades avec isolation thermique

Soit 17 monopropriétés, 3 maisons et 13 copropriétés représentant 155 logements

961 106 € de travaux pour 93 920 € de subventions de la Ville de Thionville ont été mobilisés.

ATTRACTIVITE



Les entreprises sont, à de multiples titres, acteurs du développement durable des territoires. Certaines d'entre elles accompagnent d'ailleurs les collectivités dans leurs démarches de développement durable. Industriels et collectivités ont aujourd'hui pleinement conscience de leur intérêt commun à développer l'attractivité du territoire. La qualité du cadre de vie, la réduction des impacts et des nuisances, l'amélioration de l'offre de services (transports, loisirs, culture) deviennent alors des objectifs partagés. Développer de nouvelles activités, attirer le personnel et de nouveaux habitants, assurer une activité touristique durable, garantir la satisfaction des habitants, des riverains, des associations, sont incontournables pour le développement durable des collectivités et des industriels.

1. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et l'opérateur Orange travaillent au déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des 13 communes de l'intercommunalité.

A fin 2024, environ 50 222 logements sont raccordables à la fibre sur l'agglomération.

L'ensemble des communes est ouvert commercialement à la souscription des offres Fibre, et de nombreux usagers ont déjà pu faire l'expérience de la fibre.

Les résultats du déploiement figurent dans le tableau joint ci-dessous :

Commune	Base logements	Parc raccordable	Tx de couv
Thionville	30 505	27 626	90,6%
Yutz	11 760	9 796	83,3%
Terville	4 576	4 413	96,4%
Manom	1 799	1 669	92,8%
Illange	921	921	100%
Fontoy	1 913	1 662	86,9%
Basse-Ham	1 412	1 291	91,4%
Tressange	1 165	1 155	99,1%
Angevillers	655	594	90,7%
Kuntzig	612	601	98,2%
Havange	223	219	98,2%
Lommerange	180	180	100%
Rochonvillers	97	95	97,9%
Total	55 818	50 222	90%

2. BASE DE LOISIRS DE BASSE-HAM 🌋



La base de loisirs de Basse-Ham « Nautic Ham » est localisée en bordure de Moselle, agrémentée de plusieurs étangs qui viennent compléter les activités sur un site de 30 ha. Elle dispose d'un camping, d'une école de voile ainsi que d'un port de plaisance certifié « Port exemplaire ». Depuis son ouverture, Nautic'Ham est devenue un véritable lieu de détente et de loisirs. Après le centre aquatique communautaire en 2022, des activités de loisirs aquatiques en 2023, ce sont un wake park et son ski nautique tracté, un laser game et un mini-golf qui se sont ouverts à l'été 2024.





Projet de résidence service séniors

Il s'agit du développement d'une résidence service séniors s'adressant aux personnes en recherche de solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite.

La cession d'un terrain d'une surface de 4000 m² a ainsi été valide lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023. Ce choix a été motivé par le cadre naturel de zone, la présence de nombreuses activités sportives et de loisirs ainsi que la fréquentation intergénérationnelle des équipements.

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble collectif de logements non médicalisés avec une gamme de services attenants, des soins à la personne et des services sportifs et culturels avec une salle d'animation et un restaurant panoramique. Il s'ouvrira sur un parc privé arboré en adéquation avec le cadre bucolique de Nautic'Ham.

Label « Pavillon Bleu »

Le port de plaisance Nautic'Ham est labellisé « Pavillon Bleu ». Créé en 1985, ce label valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable. Il véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs et participe à une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses.

Les ports de plaisance labellisés sont des lieux où la protection de l'environnement et du milieu aquatique est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénage sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées des bateaux mais aussi à des zones de récupération des déchets spéciaux. À ce titre, une charte à l'attention des plaisanciers a été rédigée afin de sensibiliser chacun à la cause

environnementale: Un présent respectueux pour offrir un futur respecté.



Afin de faire vivre ce label, des actions sont menées par les gestionnaires comme la mise en place de l'éco pâturage au camping à partir d'octobre 2024 et pendant toute la durée de fermeture.

Des animations sur la thématique de l'environnement et de développement durable sont également proposées chaque année.

En 2024, il peut être cité l'organisation d'une exposition photo afin de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité locale ou encore la création d'un escape game permanent.





En juin, un marché réunissant des producteurs et artisans a été organisé sur site « aiMe comme Moselle ».



3. APPEL A PROJET ZIBaC



La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville s'est engagée auprès de l'association VALO, et du consortium rassemblé à son initiative, dans sa réponse à l'appel à projet ZIBaC (Zone Industrielle Bas Carbone) de l'ADEME dont l'objectif est d'accélérer la décarbonation des zones industrielles.

L'engagement des industriels dans la décarbonation de leurs process de production, de leurs apports en énergie et de leur mobilité est un enjeu essentiel. Cette volonté s'inscrit pleinement dans la stratégie de la collectivité qui vise à réduire par deux l'empreinte carbone de son territoire à l'horizon 2030 et à décarboner complètement celuici en 2050.

La Communauté d'Agglomération souhaite parallèlement conforter l'identité industrielle de son territoire, cette volonté se manifeste au travers de l'AMI Rebond Industriel auquel elle a candidaté avec succès en vue d'une refonte en profondeur des filières automobile et transport.

Le projet Fensch Impact, lauréat de l'appel à projet ZIBaC de l'ADEME, accompagne aussi les politiques publiques environnementales et industrielles que la Communauté d'Agglomération met en place : création d'un réseau urbain de récupération de chaleur fatale produite par les industries, développement de la filière hydrogène, aménagement des friches etc. De nouvelles filières émergeront, elles seront créatrices d'emploi et vectrices de compétitivité et d'attractivité pour notre territoire.

Le 2 avril 2024 s'est déroulé le lancement de Fensch Impact. Cet évènement fut l'occasion de présenter les ambitions et objectifs du projet. S'en suivra 2 années d'études pour répondre aux enjeux d'adaptation des moyens de production dans l'industrie lourde, aux orientations et investissements stratégiques dans les dix prochaines années mais aussi aux objectifs de sobriété et de choix d'énergie afin d'aboutir à la définition d'un plan stratégique.



Projet d'unité de méthanisation sur la ZAC EUROPORT

A ce jour, il n'existe pas d'unité de méthanisation des biodéchets ménagers sur le territoire Nord Lorrain permettant aux collectivités compétentes en matière de traitement des déchets de respecter le principe de proximité énoncé par l'article l-541 du Code de l'Environnement qui « consiste à assurer la prévention et la gestion des déchets de manière aussi proche que possible de leur lieu de production ».

Début 2023, le SYDELON² a mené une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation en coopération territoriale. Elle a permis de déterminer le volume et la nature des gisements organiques produits pour l'ensemble des acteurs du territoire. En complément, une analyse des formes juridiques les plus adaptées à la construction d'un tel équipement a été réalisée.

Ces 2 études ont permis de conclure à la pertinence d'un projet calibré à hauteur de 35 000 t/an au travers d'un portage privé. Un terrain a été identifié d'une surface de 2ha sur la ZAC Europort.

En octobre 2024, le SMO E-LOG'IN 4, gestionnaire de cette ZAC a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de rechercher une entreprise ou groupement d'entreprises susceptibles de faire l'acquisition de cette parcelle afin d'y développer, construire et exploiter une unité de méthanisation répondant aux besoins des collectivités. Les offres sont en cours d'analyse et seront présentés à la commission dédiée.



Production d'hydrogène vert et de e-méthanol

Le projet d'usine de production d'hydrogène vert porté par la société H2V a évolué. Cette dernière confirme son ambition de produire sur site dès 2030, 28 000 tonnes d'hydrogène qui sera dédié à la production annuelle de 150 000 tonnes d'e-méthanol. Celui-ci sera ensuite acheminé par train vers les zones stratégiques de production de biocarburants e-SAF, destiné à remplacer progressivement le kérosène.

² Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets Lorraine Nord

5. ZAC MEILBOURG

La cession d'une parcelle sur la ZAC Espace Meilbourg a été votée en Conseil Communautaire du 20 juin 2024 pour implanter une station de rechargement rapide. Elle sera composée de 12 bornes de 150 à 400 KW toutes marques, d'un shop, de sanitaires et d'une aire de jeux pour enfants. L'emplacement en bordure d'A31 permettra de capter les flux locaux et internationaux. Le projet pourrait voir le jour en 2025. Le déploiement de ce type de stations, fiables, ultra rapides et adaptées à tous types de véhicules contribue vers plus de mobilité électrique.



6. HACKIN THIONVILLE



48 heures pour trouver une solution en équipe sur une thématique donnée. Voici le concept des hackathons, en vogue depuis plusieurs années. Ces évènements représentent une occasion unique de collaborer sur des projets de façon inédite sous le signe de la créativité, de la technologie et de l'écologie.

Au travers de son pôle numérique Thi'Pi, la Ville de Thionville a créé le sien en 2021 invitant les participants à phosphorer sur « les centres-villes de demain ». L'écoresponsabilité était le grand thème de l'année 2024 (aléas climatiques, gestion des espaces verts, eau, mobilité douce) proposé par les leaders industriels du territoire que sont ArcelorMittal, EDF (CNPE Cattenom), ThyssenKrupp Automotiv



« HackinThionville 2024 » a accueilli 50 participants regroupés en 8 équipes du 22 au 24 novembre 2024. Quatre équipes ont été récompensées pour leurs solutions innovantes. A titre d'exemple, Sain'Biose a reçu le premier prix avec son projet « Fédérer les citoyens- écoresponsabilité sur les territoires » qui bénéficiera d'un accompagnement de la CAPFT.

GOUVERNANCE



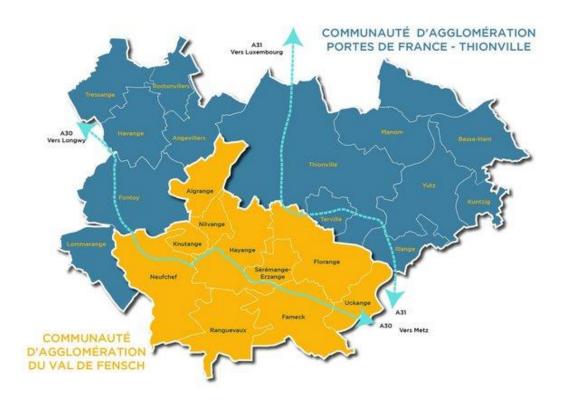
1. THIONVILLE FENSCH AGGLOMERATION

Après plusieurs années de réflexion, les deux Communautés d'Agglomération du Val de Fensch et de Portes-de-France Thionville ont fait le choix de réfléchir à la création d'un nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) les regroupant en une seule. L'exercice de compétences semblables, les habitudes de travail déjà existantes ainsi qu'une proximité conservée pour ses habitants sont autant d'éléments qui ont conduit au lancement d'études et réflexions en 2022 et 2023.

En fin d'année 2023, les conseils municipaux des 13 communes de Portes de France-Thionville ont validé le futur regroupement du territoire avec celui du Val de Fensch. Après l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, c'est le préfet de la Moselle qui a entérinée la fusion par la signature d'un arrêté le 1^{er} août 2024.

L'année 2024 a été aussi consacrée aux premières rencontres entre les maires des 23 communes (1 par mois). Les Vice-Présidents se sont également réunis pour commencer à bâtir, à compétences identiques, des modes de fonctionnement communs en lien avec les services. Ces derniers travaillent en complément sur l'harmonisation des méthodes de travail.

Le nouvel EPCI regroupera donc 23 communes et plus de 150 000 habitants. Il sera le plus important du département derrière la métropole de Metz. Cet ensemble constituera la nouvelle Communauté d'Agglomération « Thionville Fensch Agglomération ». Cette fusion sera effective à compter du 1^{er} janvier 2026.



2. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2023-2029



Conformément aux dispositions de la Loi de Transition Energétique pour la Croissante Verte du 17 août 2015, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2021.

Le PCAET constitue un outil stratégique permettant à la collectivité de définir un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions sur 6 ans et un dispositif de suivi et d'évaluation. Les 3 premières étapes ont été réalisées avec l'appui d'un bureau d'études.

En premier lieu, un diagnostic a été réalisé à l'échelle du territoire. Il a notamment révélé que les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 5,7 tonnes équivalent CO2/hab. (6,6 teqCO2/hab. en France). Elles sont issues principalement du secteur des transports routiers (44%), suivi du bâtiment résidentiel et tertiaire (34%) puis de l'industrie (18%). Du point de vue énergétique, le territoire consomme 32 MWh/hab. (24 MWh/hab. en France) dont 69% sont issus des énergies fossiles (France : 79%).

Fort de cette analyse, il s'en est suivi la définition des priorités de la collectivité, reposant sur 3 objectifs « chapeaux » :

- Contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et à la neutralité carbone de la France:
 - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 39% d'ici 2030 par rapport à 2019 et de 90% d'ici 2050 (Objectifs Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) : -31% en 2030 et -90% en 2050) avec des ambitions particulières sur les secteurs des transports, du tertiaire et du résidentiel.
 - 11% des émissions de gaz à effet de serre territoriales séquestrées d'ici 2030 et 75% d'ici 2050, pour que le territoire participe à la neutralité carbone.
- Au niveau local, préserver une bonne qualité de l'air et s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique, avec une attention particulière portée sur la gestion de l'eau.
- Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :
 - Baisse des consommations d'énergie de 28% d'ici 2030 et de 53% d'ici 2050 (Objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Grand Est (SRADDET) : -23% en 2030 et -53% en 2050) en particulier dans le tertiaire et l'industrie
 - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre 30% de la consommation énergétique qui soit issue de ressources renouvelables locales en 2030, et 76% en 2050.

L'étape suivante a consisté en l'élaboration du programme d'actions que les élus ont souhaité coconstruire avec les acteurs du territoire. Le Conseil Communautaire a approuvé l'ensemble des documents (diagnostic, stratégie, programme d'actions, évaluation environnementale stratégique, plan air renforcé) lors de sa séance du 21 septembre 2023. Les personnes publiques associés ont ensuite été saisies pour avis et une consultation du public a été menée au 1^{er} trimestre 2024. Après prise en compte des observations, le PCAET a été adopté par le Conseil Communautaire le 11 avril 2024 pour une mise en œuvre pour 6 ans.

Le programme d'actions repose sur 36 actions déclinées en mesures et regroupées sous 8 axes stratégiques (entre parenthèse des exemples d'actions phares) :

- o Une forte culture commune pour mobiliser efficacement l'ensemble des acteurs (Impliquer les communes),
- Une forte intermodalité et un développement des alternatives transfrontalières (Faciliter l'intermodalité et l'accès aux services de transport, Développer des infrastructures et itinéraires vélos sécurisés),
- Une réindustrialisation territoriale à la hauteur des enjeux climatiques (Accompagner les artisans et PME dans leur transition environnementale, Soutenir le développement d'une filière hydrogène locale, de la production à la consommation),
- Une sobriété dans les usages et un habitat rénové efficacement (Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation de logements, lutter contre les îlots de chaleur urbaine en végétalisant, et lutter contre l'artificialisation des sols),
- Une meilleure gestion de l'eau, un patrimoine naturel préservé et une agriculture qui poursuit sa transition écologique (Sécuriser l'approvisionnement en eau et préserver sa qualité, Préserver et développer les espaces naturels et réservoirs de biodiversité),
- Des collectivités exemplaires (intercommunalité et communes) (Prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux au sein même du fonctionnement de la collectivité, Agir vers des aménagements et des travaux exemplaires et durables),
- o Une économie circulaire développée et une consommation plus locale (Développer un fort réseau territorial de réparation et de réutilisation, Développer une culture de la consommation locale),
- o Une production d'énergies renouvelables et de récupération encouragée tout en maîtrisant son développement (Augmenter la production d'énergie renouvelable en exploitant les potentiels locaux).

Un site internet dédié au PCAET de l'Agglo a été mis en place et permet à tous d'avoir une vision claire de toutes les actions menées ainsi que leur état d'avancement : <u>Plan Climat</u>



3. TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE



En complément du PCAET, la Communauté d'Agglomération a souhaité renforcer sa politique interne en s'engageant dans le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique » de l'ADEME sur le référentiel « Climat Air Energie » et a délibéré en ce sens le 16 septembre 2021.

Ce programme est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique Climat Air Energie de la collectivité (labellisation progressive de 1 à 5 étoiles).

Les collectivités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air, à savoir :

- la planification territoriale;
- le patrimoine de la collectivité ;

- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement ;
- la mobilité;
- l'organisation interne;
- la coopération et la communication.

Après un état des lieux initial, le bureau d'études conseil qui accompagne la collectivité a réalisé une évaluation des actions engagées dans ces différentes thématiques. Celle-ci a relevé que la Communauté d'Agglomération avait atteint un niveau suffisant pour prétendre à la labellisation « 2 étoiles ». Les résultats ont été présentés en Comité de Pilotage, le 8 octobre 2024 ; ce dernier a émis un avis favorable au dépôt de la candidature fin février 2025. Ces éléments seront évalués par un auditeur de l'ADEME qui attribuera la labellisation en fonction de la qualité des éléments transmis.











4. STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE 🌋



Dans une démarche de transition écologique, le secteur du numérique a également un rôle à jouer. En effet, en 2020, il représentait 2,5% de l'empreinte carbone annuelle de la France et cela d'autant plus qu'il croit de façon exponentielle. Sans action, son empreinte carbone pourrait tripler et sa consommation d'énergie doubler en 2050.

Certaines réglementations sont applicables au numérique depuis plusieurs années telles que la loi de 2020 sur la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui favorise le réemploi. Toutefois, la loi REEN du n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 vient spécifier ces enjeux sur le numérique en visant la réduction de son empreinte environnementale en France. Un décret de 2022 précise la mise en œuvre en demandant aux communes et les EPCI à fiscalité propre de plus 50 000 habitants d'élaborer une stratégie numérique responsable.

Projet déjà identifié et inscrit au sein dans l'axe « Exemplarité » du PCAET, la Communauté d'Agglomération a donc mené une étude sur ses pratiques en 2024. Cette dernière est composée d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre spécifique permettant d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'action.

Afin de faciliter la mise en œuvre des actions et de gagner en efficacité après la fusion, cette étude a été menée conjointement avec la Communauté d'Agglomération Val de Fensch (bilans carbone distincts et plan d'action commun).

Il est ressorti de cette étude que le numérique représente, pour la CAPFT, 160 tCO2e réparti principalement sur la fonction achat, le fonctionnement du service informatique et les équipements connectés. Le profil d'émission est cohérent vis -à-vis de l'activité du service. Ce bilan a permis d'identifier 8 axes de travail. Le plan d'action définitif sera finalisé au 1er trimestre 2025.

5. TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le programme « Territoires d'industrie » vise à soutenir la réindustrialisation des territoires français en mettant l'accent sur plusieurs axes stratégiques, dont la transition écologique. Dans la région Grand Est, ce programme a labellisé 15 territoires dont la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville lors de sa première phase (2019-2022), et 21 nouveaux territoires ont été ajoutés par la suite.

Pour accompagner cette transition écologique, La collectivité s'est engagée auprès des industriels du territoire, dans le cadre du dispositif AMI Rebond Industriel, offrant un soutien financier aux projets industriels structurants et ambitieux sur le plan environnemental. Pour la fin de l'année 2024, des projets ont été déposés au titre du reliquat AMI Rebond Industriel et concernent la société Pierburg (bornes de recharge pour véhicules électriques intégrées dans la bordure des trottoirs) et Lorrainfer (wagon de maintenance à motorisation électrique destiné à évoluer en milieu contraint).

Autres initiatives en faveur de la transition écologique, dans le cadre de l'exploitation du crassier par EG Log sur la ZAC Europort, la finalisation de l'opération consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur les pentes. Par conséquent, la ZAC Europort a été fléché ZAER zone d'accélération et de production d'énergie renouvelable via loi APER.

Le volet environnemental se décline autour de plusieurs axes essentiels visant à concilier développement industriel et transition écologique. Les objectifs consistent à développer des projets qui intègrent des solutions de décarbonation, favoriser le développement de filières innovantes et de former des compétences adaptées aux enjeux de la transition écologique, redéployer de l'activité économique sur d'anciennes friches industrielles en privilégiant l'accueil de projets à faible impact environnemental.

6. PACTE TERRITORIAL DE REUSSITE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)



Le PTRTE est un contrat de convergence et d'intégration : il prend en compte les objectifs du projet de territoire et les orientations des documents de planification, de programmation actuelle ou en instance de révision (EX. SCOT, PCAET, etc).

Dans le cadre d'une dynamique de développement territorial, le pacte comprend à la fois un volet propre à la Communauté d'Agglomération, mais aussi un volet stratégique commun avec d'autres territoires.

Le volet communautaire repose sur les grandes thématiques du projet de territoire de l'agglomération, à savoir :

- La transition écologique et les mobilités,
- La citoyenneté et les solidarités,
- L'attractivité économique,
- Le rayonnement du territoire communautaire.

Pour ce qui concerne le volet interterritorial, il intègre une stratégie partagée avec d'une part les 6 EPCI de Nord Moselle +, et d'autre part, le Pôle Métropolitain Frontalier et enfin les EPCI du Bassin Nord Lorrain (espace Briey – Longwy – Metz – Thionville).

Les actions projetées au sein de PTRTE sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment le recours au foncier, en respectant les équilibres en ressources et la biodiversité.

Approuvé par le Conseil Communautaire en 16 décembre 2021, le PTRTE fait l'objet d'une actualisation annuelle. A cette occasion, les projets recensés par la CAPFT et les communes sont passés en revue pour le suivi de leur avancement et financement. Cette mise à jour est ensuite présentée en Comité de pilotage dont le dernier s'est tenu le 19 décembre 2024.

Afin d'être en cohérence avec les politiques publiques en matière de transition écologique, l'ensemble des projets identifiés dans le PTRTE a été classé en 2024 selon les axes de la planification territoriale Grand Est (COP Grand Est) mais aussi selon les axes du PCAET. Cela permet également de faciliter le suivi et d'évaluer de façon concrète le niveau d'avancement de ces outils stratégiques.

7. LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT 🖫





En date du 15 avril 2021, les élus de la Communauté d'Agglomération ont approuvé le projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire, fort des préconisations formulées par les études menées depuis près de 20 ans par l'Etat, la Région, le Département et l'Agence de l'eau.

Le projet qui sera mis en œuvre avec le soutien financier de ces partenaires a pour vocation entre autres de hiérarchiser cinq axes de développement et d'investissement :

- le développement de ressources propres nouvelles ;
- le renforcement des ressources disponibles;
- la mise en œuvre d'un traitement de l'eau;
- l'accroissement des capacités de stockage;
- la création d'interconnexions entre les Communes.

Aussi, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels pour orienter ses options de financement dans un programme pluriannuel d'intervention.

Son 11ème programme a été lancé le 1er janvier 2019 pour 6 ans.

Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.



Le 11ème programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse intègre un nouveau dispositif, le contrat de territoire « Eau et Climat », dont l'Agence souhaite qu'il permette de cadrer son partenariat avec les collectivités. Il s'agit de dépasser le système d'aides ponctuelles liées à un type d'action par la mise en place d'un engagement négocié d'une programmation d'intervention en faveur de l'eau et de la biodiversité dans la politique locale : il permet notamment de sanctuariser des projets éligibles aux aides de l'Agence en cas de nouveaux prélèvements de l'État sur le budget des Agences et d'être un outil d'animation et de mobilisation auprès des maîtres d'ouvrages qui seraient également signataires.

Concrètement, l'Agence de l'eau intègre dans les contrats de territoire des prérequis correspondant aux priorités du 11ème programme. Ils comprennent à minima des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de gestion patrimoniale des réseaux.

La politique partenariale rénovée s'appuie également sur la mobilisation de co-financements (par exemple avec la Région Grand Est), pour augmenter la capacité d'action des porteurs de projets. La coordination avec les services de l'État est également réaffirmée comme un principe fort.

Ces contrats « Eau et Climat » constituent des accords négociés pour fédérer les acteurs du territoire autour des enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité portée par l'établissement. Ils présentent le double avantage d'assurer une visibilité financière à l'Agence de l'eau aussi bien qu'aux maîtres d'ouvrage. Ils ciblent les thématiques chères à l'établissement (adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité, protection des captages, ville perméable et durable, gestion patrimoniale des équipements, économies d'eau...).

La Communauté d'Agglomération a souhaité s'inscrire dans cette démarche au travers du contrat de territoire « Eau et Climat 2023-2026 – Portes de France – Thionville ». Celui-ci s'appliquera au territoire et définit la programmation pluriannuelle d'actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- Optimisation de la gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées ;
- Gestion et préservation des milieux aquatiques et humides/reconquête de la biodiversité du territoire ;
- Gestion patrimoniale et eau dans la ville eau potable;
- Communication/sensibilisation.

Les montants prévisionnels se répartissent de la manière suivante :

Thématiques	Montant des actions	Aide prévisionnelle
AXE 1: Optimisation de la gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées	9 062 500€ HT	- Environ 30 %
Axe 2 : Gestion et préservation des milieux aquatiques et humides / reconquête de la biodiversité du territoire	3 901 000 € HT	
Axe 3 : Gestion patrimoniale et eau dans la ville – Eau potable	31 368 500 € HT	
Axe 4: Communication / sensibilisation	186 000 € HT	
TOTAL	44 332 500 € HT	

Enfin, le financement du contrat de territoire « Eau et Climat » est conditionné par la signature du contrat « Eau et territoire, une approche durable pour l'avenir du bassin de vie thionvillois ». Les signataires de cette stratégie s'engagent à mener des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique dans les champs d'application de l'eau et des milieux aquatiques.

Le contrat « Eau et territoire, une approche durable pour l'avenir du bassin de vie thionvillois », a été signé le 12 avril 2023.



SANTE ET SOLIDARITE, UNE AGGLO POUR TOUS



1. SANTE

Dans le cadre de son Contrat Local de Santé, la CAPFT s'investit durablement pour la santé de ses habitants. Elle déploie notamment un dispositif expérimental, appelé « Ville Libre Sans Tabac », permettant d'agir sur l'ensemble des mesures démontrées comme efficaces pour lutter contre le tabagisme.

Cela se traduit par de nombreuses actions de sensibilisation, d'information, d'accompagnement à l'arrêt du tabac mais surtout à la création d'environnement favorable à la santé.

Depuis 4 ans, la CAPFT met en place des espaces sans tabac sur son territoire, avec le soutien de ses villes membres.

Ont notamment été labélisées les écoles maternelles et élémentaires de Thionville, ainsi que ses parcs clos et plusieurs bâtiments municipaux (Hôtel de Ville, services techniques).

Depuis 2024, les multi-accueils du territoire, le centre technique, la médiathèque, le conservatoire et le CCAS de Thionville sont également devenus des espaces sans tabac.

Le dispositif permet de plus de veiller au respect de la réglementation en vigueur, au travers notamment de la lutte contre les jets de mégots sur la voie publique.

Le Contrat Local de Santé a également mis en avant la santé environnementale dans ses priorités d'intervention. Le service santé participe à la mise en place de l'action « une année nature », ayant pour objectif de faire prendre conscience de l'importance de la biodiversité dès le plus jeune âge, en intervenant auprès des multi-accueils du territoire.

En partenariat avec la CPAM de Moselle, l'action « Un nid sain pour mon bébé » a été déployée, permettant d'aborder la question des perturbateurs endocriniens avec les futurs parents et jeunes parents pour préparer l'arrivée de leur enfant et échanger sur les questions des produits ménagers, de l'alimentation, des ustensiles de cuisine et de la composition des vêtements de bébés.

Enfin, au travers de sa politique de prévention des maladies métaboliques et cardiovasculaires, la CAPFT déploie des actions autour de l'activité physique et notamment la promotion des modes de déplacements actifs au quotidien, comme la marche ou le vélo, ainsi que l'utilisation des transports en commun, favorisant également la marche.





2. POLITIQUE DE LA VILLE

Signature du Contrat de Ville (2024 - 2030)

Le Contrat de Ville est le document-cadre définissant les axes d'action publique en faveur des quartiers prioritaires du territoire communautaire. La Politique de la Ville est ainsi une politique publique de cohésion sociale et territoriale, qui vise à réduire les inégalités entre des quartiers en décrochage socio-économique et le reste de l'aire urbaine.

Le Contrat de Ville (2024 – 2030) « Engagements Quartiers 2030 » a été signé le 12 avril 2024 par l'État, la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville et les communes de Thionville et Yutz. Cette contractualisation engage d'autres partenaires majeurs (18 signataires), à savoir notamment le conseil départemental de la Moselle, le conseil régional du Grand Est, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales ou encore les bailleurs sociaux (MOSELIS, BATIGÈRE HABITAT, VIVEST).

Cinq axes structurent ce nouveau Contrat de Ville :

- Émancipation;
- Emploi;
- Cadre de vie ;
- Engagement et citoyenneté;
- Sécurité.



Prévention de la délinquance - Promotion de la citoyenneté

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération déploie des projets d'éducation citoyenne et de prévention avec les trois centres sociaux et l'association de prévention spécialisée « APSIS-Émergence », implantés dans les trois quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération. Ce partenariat a été formalisé sous l'intitulé « Moi, ma singularité et les autres ? ».

Un des axes forts du partenariat est la pratique du théâtre – forum, reposant sur un aspect interactif, où une personne désignée « joker » sert d'interface entre le public et la scène. Son enjeu va être d'interroger le public au sujet de la scène pour lui demander ce qui s'y joue et comment la résoudre positivement. Les personnes du public font des propositions orales et ont l'opportunité de venir sur scène et d'incarner un personnage existant, ou nouveau, pour configurer autrement l'interaction mise en scène et réduire l'oppression initiale.

Cette pratique est devenue un outil classique d'éducation populaire. Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération a collaboré avec la troupe du théâtre de l'Opprimé, basée à Paris et référence en la matière. Après y avoir été sensibilisés à travers la thématique du harcèlement, décidée par les éducateurs et animateurs, les jeunes ont pu en 2023 choisir les thématiques des saynètes (tolérance, cyberharcèlement, estime de soi).

La marche supplémentaire en 2024 a consisté à offrir la possibilité à un groupe de 13 jeunes volontaires de s'initier à la pratique du théâtre-forum pour leur permettre de réaliser un spectacle. Cette initiation s'est traduite par une résidence de théâtre-forum dans les Vosges durant une semaine, pour laquelle deux comédiennes du théâtre de l'Opprimé ont été détachées pour former les jeunes.





Le groupe a pu s'initier aux enjeux du forum (le conflit, être témoin, soutien ou victime...), construisant ainsi trois saynètes portant sur la discrimination (contrôle au faciès dans un transport en commun et favoritisme parental dans une fratrie) ainsi que sur la violence (par un vol à l'arraché dans un quartier). Dix familles sur treize sont venues assister au spectacle, le nombre de personnes dans le public environnant la quarantaine. Les jeunes ont tenu leur rôle, des parents sont montés sur scène pour modifier les situations : un spectacle de théâtre-forum a ainsi pu avoir lieu.



Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS)

L'objectif principal du CLVSS en 2024 a été de renforcer la détection des violences sexistes et sexuelles sur le territoire. Pour ce faire, le réseau d'acteurs réuni a décidé de mettre en place une formation innovante à destination d'un groupe précis de professionnels : les référentes « familles » des centres sociaux, les assistantes sociales des centres communaux d'action sociale et du conseil départemental ainsi que les conseillères en insertion professionnelle. Elle a duré une journée entière, suivie d'une demi-journée d'analyse des pratiques trois mois plus tard.

Pour ce faire, une psychologue clinicienne a été sollicitée, experte assermentée près la Cour d'Appel du Grand-Duché de Luxembourg : Madame Catherine HAUSHERR. Son intervention a consisté à évoquer les détails, les indices, qui peuvent signifier des violences vécues ou subies chez une personne. Ces détails étaient illustrés par des exemples de dialogues, d'échanges avec une personne ou entre couple, que la psychologue avait pu construire dans sa carrière.

Cette intervention a été complétée par un temps de théâtre-forum l'après-midi, animé et conçu par une ligue d'improvisation, spécialisée autour des violences sexistes. Les saynètes avaient été préparées avec des partenaires du réseau d'acteurs, représentant les professionnels ciblés, pour les rendre réelles et adaptées aux situations vécues. Elles mettaient en scène un professionnel face à des bénéficiaires (mère sans enfant, couple, familles, mère avec enfant). Elles reprenaient également des éléments présentés le matin par la psychologue clinicienne pour aiguiller les professionnels.

L'enjeu n'était pas de libérer totalement la parole mais d'amener une vigilance des professionnels dans leurs entretiens et tester des conduites à adopter dans ces cas de figure pour amener les personnes à en dire davantage ou pour lever des doutes. Pour ancrer ces éléments dans le temps, les professionnels ont été réunis en groupes d'analyse des pratiques trois plus tard, sous la supervision de Madame HAUSHERR, pour saisir la manière dont ils se sont approprié les éléments dans leur quotidien professionnel.



Lutte contre les discriminations

L'association « Couleurs Gaies » est intervenue à deux reprises sur le territoire pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations. Au mois de mars 2024, le spectacle de théâtre la Hchouma a eu lieu à l'Accueil Jeunes de la Maison des Quartiers. Ce spectacle mettait en scène le vécu d'une personne homosexuelle, d'origine marocaine, vivant en cité et son affirmation complexe. Des jeunes des trois quartiers prioritaires avaient été mobilisés à

l'occasion, permettant un temps de débat à la suite du spectacle.

En novembre 2024, 23 professionnels du travail social ont été formés sur deux jours par l'association « Couleurs Gaies » sur les mécanismes de stigmatisation et d'étiquetage, parfois inconscients, et les stratégies pour en échapper dans les pratiques professionnelles.





Équité, diversité, inclusion



Prévention de la Radicalisation



Dans la continuité des précédents temps de sensibilisation « grand public », la Communauté d'Agglomération a organisé, en partenariat avec l'association « Des Mots & Débats », un cinédébat autour du film « Papicha ».

L'évènement, organisé le 29 novembre 2024, a rassemblé 180 personnes.